

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 72-72/SG/FP portant ouverture de concours professionnel et professionnel spécial d'accès au cadre des catégories E, D et C du Corps territorial de l'Administration générale.

n° 72-72/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

Art. 4

Les déclarations des candidatures, accompagnées de toutes les pièces réglementaires devront parvenir directement pour le concours direct, et par voie hiérarchique pour le concours professionnel et professionnel spécial au secrétariat du Ministère de la Fonction-publique (Service du Personnel) au plus tard le 29 février 1972 avant midi. » Lire : «

Art. 4

Les déclarations des candidatures, accompagnées de toutes les pièces réglementaires devront
au plus tard le 29 janvier 1972 avant midi. » (Le reste sans changement.)